

La Facture d'Orgues française va mal

C'est même un euphémisme !

Le problème de politique culturelle au sens le plus large du terme, qui prend naissance il y a déjà fort longtemps, s'est trouvé amplifié jusqu'à l'insoutenable par la crise dite de « 2008 », qui a sournoisement fermé les robinets financiers étatiques à partir de 2011.

Allons-nous laisser s'éteindre dans un silence assourdissant un savoir-faire français reconnu dans le monde entier ?

Allons-nous sacrifier les héritiers d'Aristide Cavallé-Coll ou de Clicquot sur l'autel d'une mondialisation qui dérégule sans veiller aux spécificités particulières d'un corps de métier sept fois séculaire dans notre pays ?

Un des fleurons de la Facture Française vient de fermer ses portes, en cessation de paiement, laissant 13 compagnons avec un avenir plus qu'incertain. Il s'agissait du plus gros effectif hexagonal ! Ce savoir-faire s'éteint, mais personne ne peut s'en réjouir, ni les organistes d'orgues numériques, ni même les autres Facteurs d'Orgues.

A qui le tour ?

La triste réalité est que la culture organistique n'intéresse pas nos instances dirigeantes, pas plus que les maires qui, au niveau local, peinent à joindre les deux bouts. Mais le désengagement de l'Etat vis à vis des collectivités territoriales n'est pas plus acceptable sur ce sujet que sur d'autres.

Que penser des derniers travaux d'ampleur qui ont tous été confiés à des confrères étrangers, certes talentueux ? Comment accepter que ces entreprises européennes viennent réaliser chez nous des opérations prestigieuses alors que la France a su exporter ses instruments en Allemagne, aux Etats-Unis ou au Japon (...) ? La France représente aux yeux du milieu, la référence historique d'une technique avant-gardiste et d'un résultat sonore que des étudiants du monde entier se pressent de venir étudier ou y interprètent l'immense répertoire disponible.

En première lecture, l'explication la plus évidente est que leurs propositions financières sont systématiquement moins disantes que les nôtres pour les raisons sociales qui touchent l'ensemble des milieux productifs en France. Comment faire avec 43% de charges salariales dans un métier dont la valeur ajoutée est à 85% de la main d'œuvre, face à une concurrence européenne ?

Leur compétence n'est pas supérieure à la nôtre, mais, malgré l'éloignement de leurs ateliers respectifs, ils parviennent à proposer des prestations moins onéreuses, sans la contrainte des 35 heures ou le poids des charges sociales et administratives (les 1,6 kg du dossier administratif de la restauration de l'orgue de l'église du Saint-Cordon de Valenciennes en témoignent...).

Un autre constat est que, depuis plusieurs années, des Facteurs d'Orgues prennent leur retraite, et ne sont pas remplacés. Dans 10 ans, il ne restera plus que 35 patrons, facteurs structurés, de moins de 60 ans.

Qui pour prendre la suite avec de si sombres perspectives ?

Outre un abandon du patrimoine musical hexagonal, c'est à un bouleversement de la physionomie des entreprises auquel nous assistons. Les anciens contremaîtres et compagnons s'installent à leur compte souvent en auto-entrepreneur (statut précaire), et cela affaiblit la capacité française à répondre aux appels d'offres ambitieux, lorsqu'il faut constituer une solide équipe apte à engager de gros travaux.

La règle veut que l'affectataire assure l'entretien et que l'Etat intervienne pour les restaurations et créations dans une logique d'investissements. Mais l'affectataire n'a plus les moyens financiers depuis encore plus longtemps que l'Etat lui-même ! Le cheptel ne sera donc plus entretenu en dehors des instruments protégés ou inventoriés appartenant à l'Etat.

La physionomie des entreprises françaises se dirige vers un essaim de structures unipersonnelles éparpillées, et dévolues aux relevages et entretiens. En d'autres termes : enlever de la poussière et jouer de l'accordoir. Sans plus ?

Si l'on se tourne vers l'unique filière d'apprentissage, le constat est amer et reflète l'attractivité de ce métier que l'on exerce par passion : de 70 compagnons répartis sur les trois années d'apprentissage dans les années 90, nous sommes passés à une dizaine d'individus. La véracité de ce « thermomètre » n'appelle à aucun long discours !

Quel avenir pour ces jeunes qui apprennent la mécanique, le pneumatisme, l'électricité, l'ébénisterie, l'acoustique, le travail de la peau ou de l'étain, et qui forment leurs oreilles à l'harmonie, en étant censés veiller à la destinée de tuyauteries historiques parvenues jusqu'à nous depuis le XV^e siècle ?

Qu'allons-nous leur léguer ?

Qui fera perdurer la tradition de la Facture Française, par opposition culturelle à la Facture traditionnelle allemande ?

Pourtant, entre notre Patrimoine et la qualité de leur formation, on pourrait penser que leur avenir est assuré. La région Alsace assume, seule, le fonctionnement de la section

Orgues au CNFA d'Eschau depuis le désengagement de l'Etat, et l'école n'a déjà plus les moyens financiers pour l'intervention de facteurs extérieurs, alors que cela faisait la richesse de son enseignement, grâce à ces différentes personnalités qui venaient insuffler autant d'expériences enrichissantes aux élèves (les voyages d'études à l'étranger ont, par exemple, totalement disparu de la formation...). La disparition des ateliers alsaciens peut légitimement faire craindre la suppression des subventions s'il n'y a plus d'apprentis locaux. En effet, dans le contexte budgétaire actuel, comment envisager qu'une région porte le poids financier d'une formation au profit des autres régions, sans n'y avoir plus aucun intérêt ?

Et ce n'est pas tout !

Comment comprendre qu'au lieu de vanter le savoir-faire français, nos concertistes internationaux louent les capacités de nos confrères étrangers, dans le but de s'assurer de prestigieuses tournées hors de nos frontières ?

Comment accepter la disparition des organistes liturgiques, au profit de guitares ou de musique enregistrée, de la part d'un clergé a-culturé ?

En effet, celui-ci porte sa part de responsabilité depuis le dernier concile, des suites d'une in-culture grandissante chez les jeunes prêtres formés au rabais, et nommés sur indulgence pour « faire avec » la crise des vocations. La direction musicale se trouve confiée à des animateurs de cantiques qui, à défaut de connaître la musique, méprisent les organistes et leur rôle séculaire.

La quasi absence de création d'instruments neufs et la désaffection religieuse ont entraîné par contrecoup la perte de notion d'utilitaire, et ont précipité le monde de l'orgue dans son ensemble.

Mais que faire ?

Faut-il appeler de ses vœux au lancement à court terme d'une « campagne Cathédrales » par l'Etat, car il y a là un important gisement de chantiers, d'une grande variété, avec des budgets très divers pour alimenter des ateliers de tailles hétéroclites ? L'avantage d'une prise en charge 100% étatique, c'est la possibilité de mise en œuvre rapide pour réagir promptement à l'urgence de la situation, sans entrer dans l'inertie inhérente aux montages financiers association/ville/département/région. Après quoi, à moyen terme, c'est à l'Etat d'alerter le CRMH de chaque DRAC sur l'état des lieux pour obtenir une prise de conscience apte à sensibiliser les instances décisionnaires locales pour des suites à donner concrètes.

En effet, les crédits décentralisés n'étant plus pré-affectés, les régions semblent se contenter de courir derrière les urgences du clos et du couvert des bâtis, sans porter attention au patrimoine des orgues pourtant immeubles par destination. Il serait par

ailleurs intéressant, sur un cahier des charges unique, de confier la fabrication en série d'orgues d'étude (II/P) pour équiper les Conservatoires de Régions et ce, à différents ateliers du territoire. Cela valoriserait les conditions techniques d'enseignement aux organistes. Sur la durée, il faudrait envisager de faire entrer les orgues dans la TVA minorée sur les œuvres d'art pour rééquilibrer le débat de la concurrence qui ne peut être honnête au vu des disparités sociales actuelles.

Le rôle et le mode de fonctionnement des Techniciens-Conseils devrait être également débattus pour qu'une transparence des tenants et aboutissants de leur action rende celle-ci lisible et acceptable. Surtout pour juger de la pertinence de leurs études de projet en regard du coût afférent.

C'est immanquablement l'occasion d'ouvrir le débat sur la place de l'Eglise dans la cité. On ne peut y échapper !

Il faut probablement désacraliser les églises en dehors du culte et des fêtes religieuses, pour rendre à la société civile, ainsi qu'à son public, ce lieu, où doit pouvoir s'exprimer la musique d'orgue, tout comme l'ensemble de la sphère classique non amplifiée.

Il faut d'ores et déjà anticiper le prochain temps où les églises seront dotées d'un nouveau statut d'édifices communaux placés sous la responsabilité des élus locaux avec un garde-fou préfectoral.

Certains édifices fermés au culte comme Saint-Ouen de Rouen ou encore Les Augustins à Toulouse montrent une voie qu'il faut généraliser, en remédiant par la même à la disparition des instruments de théâtres et de salles de concert.

L'organiste pourra alors jouir de sa capacité à accompagner l'office au profit du clergé, et également, tel un employé municipal, conserver et mettre en valeur ce patrimoine au profit du plus grand nombre. Chaque église est une salle de concert en puissance.

N'oublions jamais qu'au XIX^e siècle en France, l'orgue représentait le système civil qui concentrait le plus d'avancées technologiques novatrices, en concurrence avec le matériel militaire qui a toujours tiré les inventions vers le haut. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de révolutionner une technique, mais de sauver un savoir-faire et un patrimoine unique et envié, dont les qualités et spécificités sonores placent la France en posture bien médiocre face à son histoire.

Il ne faut pas une simple prise de conscience qui ne serait qu'un constat d'échec à posteriori, il faut un sursaut ! Un sursaut organisé et constructif, qui mette au vestiaire les loges et les chapelles de chacun.

Seules les plus hautes instances peuvent permettre de sauver ce qui peut encore l'être, et imprimer une nouvelle dynamique ambitieuse avec une politique culturelle visionnaire. Sinon, nous pouvons aussi choisir de boire notre honte tranquillement en détournant le regard de cette scène ! Mais si la scène suivante, c'est celle des conservatoires, alors là, c'est vraiment pas d'bol !

Jean-Marc Cicchero

Maître Artisan Facteur d'Orgues

Ancien président du GPFO, ancien membre de la 5ème section M. H.,

expert près les assurances, expert judiciaire pour les régions Centre et Ile-de-France.